

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 JUIN 2019

Absents: PALISSE L. – GUESSOUM N. – PRUDHOMME N. – BENSALÉM S. – PAVIOT B. – NUNES H. – GAUTHERON B. (Excusés)

H. PICHON donne procuration à PG. BORDET  
F. ARVEUX donne procuration à V. PITTION  
F. MOURET donne procuration à V. RAVET  
M. FRATTER donne procuration à S. HUMBERT

---

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

---

### **OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 10/04/2014, il a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame BOISSON Andrée pour un T1 à compter du 09.07.2019
- Convention de formation en milieu professionnel avec Madame DEQUEANT Marie-Claire avec RECYCL'AIRE à ARBENT (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Mardi 11 Juin 2019 au Jeudi 20 Juin 2019 inclus.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle HAMMAMI Sofia avec le GRETA de l'Ain à BOURG EN BRESSE (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 03 Juin 2019 au Vendredi 14 Juin 2019 inclus.
- Convention de Stage formation accompagnant Educatif et Social avec Mademoiselle ANDRE Lisa avec l'ADEA à BOURG EN BRESSE (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 08 Juillet au Vendredi 11 Octobre 2019.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle AFONSO Ana avec le Lycée Xavier Bichat à NANTUA et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 03 Juin 2019 au Mercredi 26 Juin 2019 inclus.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle SPHELLA Emiljana avec le Lycée Professionnel Privé Rural à NANTUA et la Résidence Dallex-Allombert du Jeudi 06 Juin 2019 au Vendredi 13 Juin 2019 inclus.
- Contrat d'engagement avec Madame PONCET Clarisse, pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien à l'Ecole Primaire Sources, Primaire et Maternelle Pré des Saules et Restaurant Scolaire pour la journée du 13 Juin 2019 et la période du 27 Juin 2019 au 25 Juillet 2019 inclus.
- Contrat d'engagement avec Madame Cintia MONTEIRO, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien à l'école Primaire « Les Sources » et Restaurant Scolaire du Lundi 17 Juin 2019 au Jeudi 20 Juin 2019 inclus.
- Contrat de partenariat avec VITARIS SAS (71200 LE CREUSOT) pour la téléassistance à l'intention des résidents de la MAPA, à compter du 01 juillet 2019 pour une durée de quatre ans.
- Devis de CARS PHILIBERT (69641 CALUIRE) pour voyage scolaire Ecole Primaire « Les Sources » à destination de MONTFLEUR (JURA) le vendredi 28 Juin 2019 pour un montant TTC de 370.00 €.
- Devis de TRANS JURA CARS (01100 Bellignat) pour voyage scolaire Ecole Maternelle « Les Sources » à destination de VILLARS LES DOMBES – Parc des Oiseaux le Mardi 07 Mai 2019 pour un montant TTC de 475.00 €.
- Devis de TRANS JURA CARS (01100 Bellignat) pour voyage scolaire Ecole Maternelle « Pré des Saules » à destination de VILLARS LES DOMBES – Parc des Oiseaux le Vendredi 24 Mai 2019 pour un montant TTC de 950.00 €.
- Devis de TRANS JURA CARS (01100 Bellignat) pour voyage scolaire Ecole Primaire « Pré des Saules » à destination de SAINT-DENIS LES BOURG – Foirail de la Chambière le Vendredi 14 Juin 2019 pour un montant TTC de 390.00 €.
- Devis de TRANS JURA CARS (01100 Bellignat) pour voyage scolaire Ecole Primaire « Pré des Saules » à destination de BOURG EN BRESSE – Musée de Brou le Mardi 25 Juin 2019 pour un montant TTC de 370.00 €.
- Devis de ARSOTEC (43370 ST CHRISTOPHE/DOLAIZON) pour spectacle pyrotechnique du Samedi 27 Juillet 2019 et sonorisation pour un montant TTC de 13 272 €.
- Devis de ARSOTEC (43370 ST CHRISTOPHE/DOLAIZON) pour spectacle pyrotechnique du Dimanche 28 Juillet 2019 pour un montant TTC de 6 248 €.
- Devis de ARIMA CONSULTANTS (75008 PARIS) pour assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance pour un montant TTC de 2 760 €.
- Devis des Ets AVISO (45650 ST JEAN LE BLANC) pour achat d'un drapeau en satin imprimé JUNIOR impression – CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS – avec baudrier pour un montant TTC de 459.60 €.
- Devis de Christian CAPELLI (LAVANS LES ST CLAUDE) pour intervention artistique et culturelle lors des ateliers mémoire de la Résidence Dallex-Allombert en vue du projet « mémoire d'Antan » pour un montant TTC de 1 100.00 €
- Devis de ADDICT (01150 LAGNIEU) pour borne WIFI à la Mairie pour un montant TTC de 189.60 €.

- Devis de TILT INFORMATIQUE (74 100 THONON LES BAINS) pour tableaux numériques interactifs de type I3 board pour un montant TTC de 15 000 €.
- Devis de MICROFOR INFORMATIQUE (01100 BELLIGNAT) pour renouvellement des anti-virus dans les écoles pour un montant TTC de 331.20 €.
- Contrat d'électricité provisoire avec EDF Collectivités pour fête de la musique et fête patronale à effet du 07/06/2019.
- Devis de D. SCOLA (01100 BELLIGNAT) pour réparation fenêtre salle des fêtes et travaux PMR dans divers bâtiments communaux ( Eglise – centre social – Marpa) pour un montant HT de 5 153 €.
- Devis de BERNARD France (59332 TOURCOING) pour achat produits d'entretien bâtiments communaux pour un montant TTC de 678.00 €.
- Devis de EUROVIA (01100 ARBENT) pour campagne de voirie 2019 pour un montant TTC de 47 165.58 €.
- Devis de EUROVIA (01100 ARBENT) pour réfection de voiries 2019 Impasse des Merciers pour un montant TTC de 2 072.40 €. (HBA)
- Devis de LYPISIS (01100 GROISSIAT) pour reproduction de clés portes secours de la salle polyvalente pour un montant HT de 123.50 €
- Devis de GARAGE RMA DOMINGO (01100 BELLIGNAT) pour :
  - Entretien véhicule Espaces VERTS Tracto pelle pour un montant TTC de 925.26 €
  - Entretien véhicule Espaces VERTS UNIMOG pour un montant TTC de 135.96 €
  - Entretien véhicule Espaces VERTS M210 RENAULT pour un montant TTC de 82.56 €
  - Entretien véhicule Voirie FIAT DUCATO pour un montant TTC de 477.50 €
  - Entretien véhicule Voirie FUSO pour un montant TTC de 539.59 €
  - Entretien véhicule Voirie Balayeuse pour un montant TTC de 119.76 €
- Devis de BRIQUET MOTOCULTURE (38 NIVOLAS VERMELLE) pour :
  - l'entretien tondeuse KUBOTA espaces verts pour un montant HT de 1 218.48 €
  - L'entretien grilles tondeuse pour un montant TTC de 4 113.25 €
- Devis de DOUBLET (599710 AVELIN) pour drapeaux et porte-drapeaux façade de la Mairie pour un montant TTT de 368.40 €
- Devis de SAS RANNEAUD (01100 OYONNAX) pour le remplacement vitrage de la salle polyvalente pour un montant TTC de 244.46 €.
- Devis de URBAFLUX (18500 BERRY BOUY) pour achat de petits matériels pour coffret électrique enterré pour un montant TTC de 113.70 €.
- Devis de CHARVET – LA MURE BIANCO (01100 BELLIGNAT) pour le remplissage de la cuve service espaces verts pour un montant TTC de 954.00 €
- Devis de SEA SIGNALISATION (69120 VAULX EN VELIN) pour la réparation des feux tricolores Avenue Victor Hugo suite à sinistre pour un montant TTC de 69.12 €.
- Devis de FSPI (01580 IZERNORE) pour protections Incendie pour un montant HT de 5 603.18 €.
- Devis de SIGNAUX GIROD (39400 BELLEFONTAINE) pour la signalisation Rue de l'Ange suite à sinistre pour un montant TTC de 385.24 € et pour plaque de rue, rue de l'ange pour un montant TTC de 106.90 €.
- Devis de AREMA (38110 ROCHETOIRIN) pour :
  - L'entretien annuel du traceur de peinture routière pour un montant TTC de 1 020.48 €.
- Devis de ZEFELEC (01100 OYONNAX) pour :
  - éclairage électrique des chapiteaux pour la fête de quartier ALPHA 3A pour un montant TTC de 462.60 €.
  - éclairage électrique des chapiteaux pour le tournoi de foot pour un montant TTC de 517.80 €.
  - éclairage électrique des chapiteaux pour la Fête de la Bière pour un montant TTC de 297.00 €.
- Devis de 2LC1 (01100 BELLIGNAT) pour travaux de menuiserie club house rue des Montains pour un montant TTC de 2 194.20 €. (suite à sinistre)
- Devis de HSE Formation (01990 CHANEINS) pour formation nacelle pour 9 agents dont 8 en recyclage et 1 en initial pour un montant TTC de 3 024.00 €.
- Devis de BLACHERE (84400 APT) pour la réparation des illuminations pour un montant TTC de 1 253.69 €.
- Devis de BOSSON SAS (74380 CRANVES SALES) pour :
  - Entretien véhicule AEBI espaces verts pour un montant TTC de 2 564.87 €.
  - Entretien véhicule AEBI espaces verts pour un montant TTC de 4 121.95 €
- Devis de POINT P (01000 BOURG EN BRESSE) pour 5 bouches à clé , ZI DE L'ANGE pour un montant TTC de 212.40 €.
- Devis de Bureau de vérification chapiteaux tentes structures (59660 MERVILLE) pour la vérification périodique des chapiteaux pour un montant HT de 335.50 €
- Devis de PAREDES pour :
  - achat de produits d'entretien pour les bâtiments communaux pour un montant TTC de 1 570.54 €.
  - Achat de gants jetables pour un montant TTC de 80.40 €
- Devis de la SAR (92022 NANTERRE) pour peinture routière pour un montant TTC de 1 530.00 €.
- Devis de PLAS ECO (14790 Verson) pour cache -containers salle polyvalente pour un montant TTC de 5 925.24 €.
- Devis de MOTOCULTURE 01 (01100 ARBENT) pour l'achat de petits matériels pour un montant TTC de 289.00 €.

- Devis de PROLIANS (01100 BELLIGNAT) pour achat auto laveuse pour salle des fêtes pour un montant HT de 3 134.00 €.
- Devis de SARL LES MORELLES (01310 POLLIAT) pour fleurissement Printemps pour un montant TTC 469.59 €.
- Devis des Ets VERDET (01100 OYONNAX) pour poursuite dallage Place de l'Hôtel de Ville pour un montant TTC de 69 313.80 €.
- Devis du Comptoir Lyonnais d'Electricité (01100 ARBENT) pour :
  - Collège LED Ecoles Primaire et Maternelle des Sources pour un montant TTC de 1 318.80 €.
  - Pavés LED Ecoles Primaire et Maternelle Pré des Saules pour un montant TTC de 1 654.00 €
- Contrat d'assainissement avec la Société AGD (01100 GROISSIAT) pour nettoyage Toilette Club house rue des Ecoles pour un montant HT de 118.00 € par intervention à raison d'une intervention par semaine.
- Contrat de dératisation avec la Société AGD (01100 GROISSIAT) pour dératisation avaloirs d'eaux pluviales ainsi que l'ensemble des bâtiments communaux pour un montant semestriel HT de 1 453.26 €
- Convention formation Certiphyto avec le syndicat du bassin versant de la Reyssouze pour le responsable Espace-vert pour un montant de 155.33 €
- Avenant n°2 au Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département de l'Ain et la Résidence Dallex-Allombert pour l'année 2019. Le montant du forfait autonomie s'élève à 25 000 €
- Devis du CNFPT Auvergne Rhône Alpes pour la formation sur CINQ jours pour QUATRE membres du CHSCT pour un montant TTC de 1200.00 €
- Devis de SOGNO SAS (01100 ARBENT) pour la fourniture de panneaux brise vue suite à sinistre chez particulier pour un montant TTC de 456.00 €
- Convention avec la caisse d'épargne pour ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 300 000€ valable 1 an au taux EONIA + marge de 0.62%, commission d'engagement 1 200 €.
- Convention avec l'association le Grand Wahzou (69 007 LYON) pour la mise à disposition d'un musicien intervenant en milieu scolaire dans nos écoles à compter de la rentrée 2019.2020, pour un montant de 15 048 €.
- Contrat d'électricité provisoire pour raccordement provisoire sis Rue du Lavoir pour la fête de la musique et patronale

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité

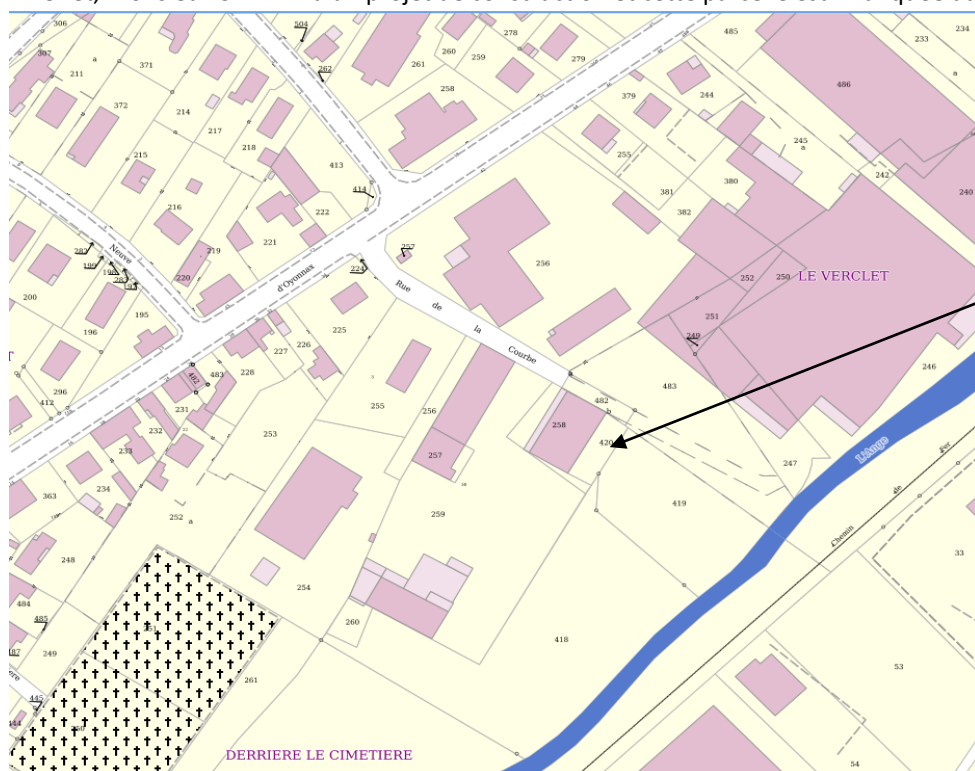
DONNE acte à Monsieur le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

## **OBJET : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL – STE IMMOBILIERE DE NURIEUX**

### **Rapporteur : Jean-Georges ARBANT**

Monsieur Jean-Georges ARBANT, Maire, indique au Conseil Municipal que la parcelle AA420 est propriété communale et que Monsieur CHANAL serait intéressé pour la racheter.

En effet, Monsieur CHANAL a un projet de construction et cette parcelle est imbriquée dans son tènement immobilier.



Parcelle  
AA420

VU l'avis des domaines du 23 avril 2019, estimant la parcelle à 7 775 € HT avec une marge d'appréciation de 10%

Monsieur le Maire propose de vendre ladite parcelle de 311 m<sup>2</sup>, située ne zone UX (industrielle) au prix de 7 775 € à la Sté Immobilière de Nurieux représentée par Monsieur Eric Chanal.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

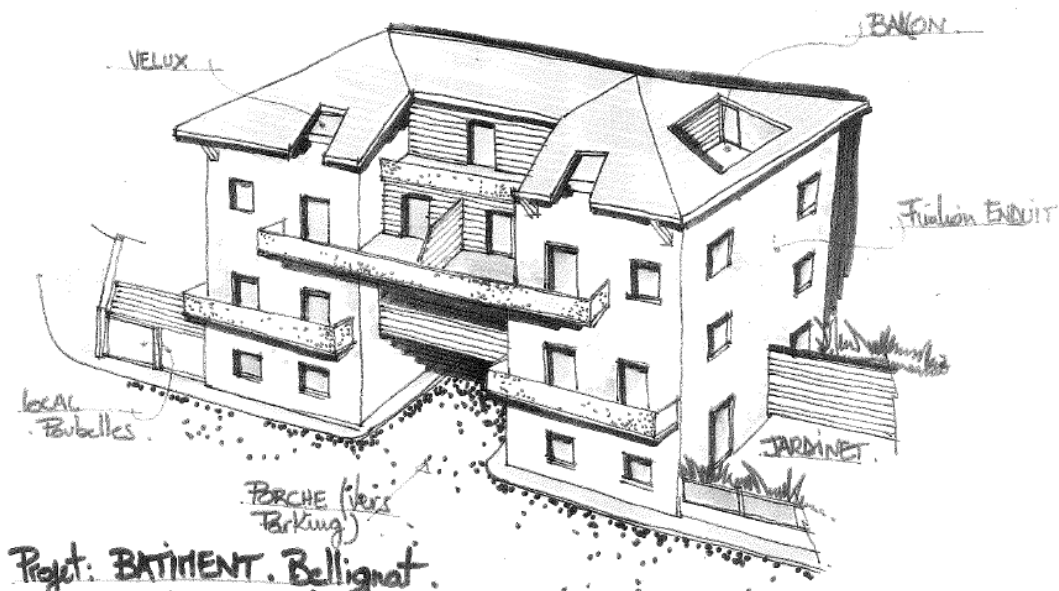
AUTORISE la vente dans les conditions désignées ci-dessus et DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités utiles à cette transaction.

---

## **OBJET : PRESENTATION DU PROJET STE M'ARCH'S POUR LA CURE**

### **Rapporteur : JG. ARBANT**

Monsieur le Maire présente le dossier de la SARL M. ARCH'S de MORNANT (69), représentée par Monsieur Alain SEGUY, qui serait intéressé par le rachat de la cure et son tènement immobilier pour y réaliser un programme de **14 logements**. (Voir esquisse ci-dessous)



Bâtiment R+3 d'une hauteur de 14 mètres et d'une surface habitable de 988 m<sup>2</sup> composé de :

- 4 T2 de 54 m<sup>2</sup> avec jardinet d'environ 30 m<sup>2</sup>
- 4 T3 de 73 m<sup>2</sup> + terrasse + balcon 16 m<sup>2</sup>
- 4 T3 de 68 m<sup>2</sup> + terrasse + balcon 16 m<sup>2</sup>
- 2 T4 de 98 m<sup>2</sup> + terrasse 12 m<sup>2</sup> et balcon 3 m<sup>2</sup>

Bâtiment divisé en 2 parties, avec accès sous porche. 2 ascenseurs qui desserviront directement les appartements du dernier étage.

Sur le site, 14 places de parking couvertes (mode PERGOLA) sont prévues dont 2 PMR, un local poussettes et vélos.

A l'angle de l'impasse de la cure un local affecté aux poubelles est prévu. Les murs extérieurs actuels seraient conservés et remis en valeur (pierres apparentes) dans le style du quartier.

L'estimation des domaines en date du 18 mars 2019, établit la valeur vénale du bien dans son intégralité à 235 000 €

- Parcelle AA10 de 1 103 m<sup>2</sup>, située 1 impasse de la Cure, avec bâti ancien de l'ancienne cure et une annexe. Zone UC2 du PLUi.

L'offre de la Sté M. ARCH'S est de 220 000 € Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur ce projet.

La cure n'est actuellement plus utilisée, le bâtiment se détériore, il convient donc de se réfléchir sur son devenir.

Le terrain se prête parfaitement à ce type de programme d'habitat de centre-ville.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable de principe sur ce projet et demande à Monsieur le Maire de poursuivre les négociations.

---

## **OBJET : VENTE D'UN VEHICUL UNIMOG**

**Rapporteur** : JG. ARBANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'offre de la Commune des Neyrolles, à 20 000 € pour le rachat du matériel suivant :

UNIMOG immatriculé 71TN01 de 1992

- Lame de déneigement SICOMETAL
- Saleuse Schmidt France neige
- Benne (centre Loire soudure)



Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE LA VENTE des EQUIPEMENTS ci-dessus désignés A la Commune des NEYROLLES au prix de 20 000 €.

---

## **OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES CCPH**

**Rapporteur** : JG. ARBANT

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes du plateau de Hauteville au cours des exercices 2011 à 2017.

Lors de sa séance du 15 janvier 2019, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de Haut-Bugey Agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation du rapport ayant eu lieu, la cour des compte nous adresse en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées en conseil municipal et donner lieu à un débat.

Le rapport a été transmis aux membres du conseil Municipal, par voie dématérialisée.

---



**OBJET : ACHAT DE TERRAINS MONSIEUR ADOBATI JEAN**

**Rapporteur : B. VINCENT**

M. ADOBATI Jean domicilié 18 route de Groissiat à BELLIGNAT, vend diverses parcelles lui appartenant et sollicite la Mairie pour leur acquisition.

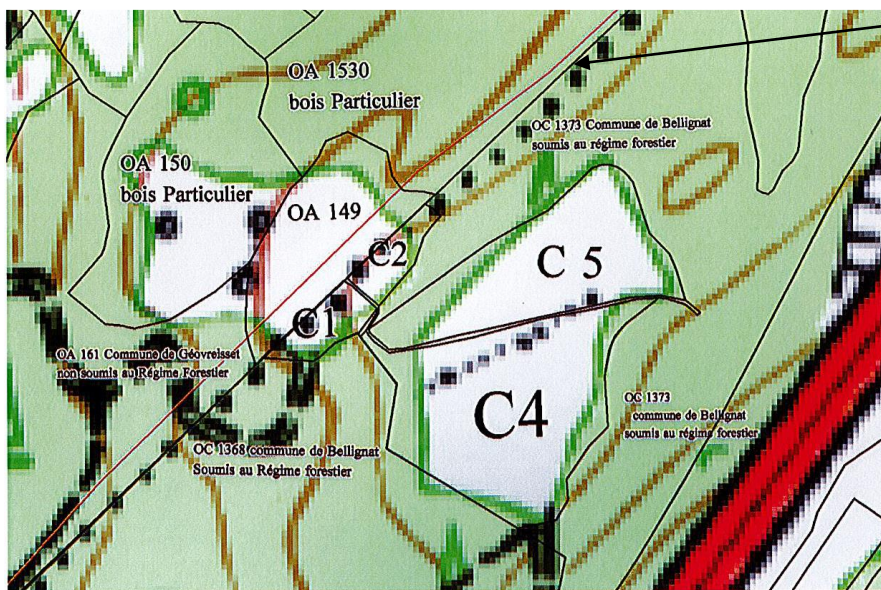
Il s'agit de 4 parcelles sur la Commune de BELLIGNAT au lieu-dit « Pré Moulinet » et 1 sur la Commune de GEOVREISSET, au lieu-dit « Sous les moulinets », pour une superficie totale de 1.893 hectares, estimées par l'ONF entre 3 000 € et 4 000 €.

- Dans l'intérêt de résorption d'enclaves et en terme de limitation de coûts de matérialisation et d'entretien de périmètre et de facilité de gestion et d'exploitation de ces parcelles,
- Compte-tenu du passage des sentiers de randonnées et de VTT les traversant,
- Et suite à négociation avec Monsieur Jean ADOBATI

Monsieur le Maire propose qu'acquérir l'ensemble au prix de 5 000 €.

Réf : cadastrales	Surface	Nature	Zone
Parcelle C 1	865 m <sup>2</sup>	Pré (landes)	N
Parcelle C 2	805 m <sup>2</sup>	Pré (landes)	N
Parcelle C 4	7 460 m <sup>2</sup>	Pré (landes)	N
Parcelle C 5	5 340 m <sup>2</sup>	Pré (landes)	N
Parcelle OA 149	4 460 m <sup>2</sup>	Pré	N

A Géovreisset (juste après la limite de commune en continuité)



Limite de Commune  
Géovreisset / BELLIGNAT

Autoroute A404

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'achat dans les conditions ci-dessus et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités utiles à cette transaction

La présente acquisition serait prise en compte en budget annexe des forêts 2019 au compte 2117 (bois et forêt) .

**OBJET : AVIS SUR ARRET PLUIH HAUT BUGEY AGGLOMERATION**

**Rapporteur : B. VINCENT**

Monsieur VINCENT informe le Conseil Municipal de l'arrêt du PLUIH par délibération du Conseil communautaire le 4 avril 2019.

Il rappelle qu'un exemplaire numérique du projet de PLUIH a été transmis à la commune et que le Conseil Municipal peut délibérer s'il le souhaite d'ici le 9 juillet 2019 pour émettre un avis sur le projet, et plus particulièrement sur les éléments la concernant : le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Il précise que les avis seront joints au dossier d'enquête publique et que le projet de PLUIH pourra être ajusté après enquête publique, pour tenir compte des avis des communes et des Personnes Publiques Associées (PPA), des remarques formulées par la population pendant l'enquête publique, et des observations du commissaire enquêteur, avant son approbation par le Conseil communautaire.

#### *Présentation du projet*

L'engagement du PLUIH répond à plusieurs enjeux :

- faire évoluer les documents d'urbanisme en vigueur pour répondre aux besoins et aux enjeux de développement à l'échelle du territoire,
- Assurer la mise à jour juridique de tous les documents d'urbanisme existants ;
- Permettre la mise en compatibilité avec le SCOT approuvé le 23 mars 2017;
- Eviter la caducité des POS de certaines communes au 31 décembre 2015.

Le PLUIH tient également lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), qui définit les modalités de mise en œuvre de la politique intercommunale en matière d'habitat.

La délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUIH et définissant les modalités de concertation, a défini les objectifs poursuivis par le projet de PLUIH.

Afin d'atteindre ces objectifs, et dans la continuité du SCOT approuvé, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a identifié, par délibération du 23 mars 2017, les orientations générales de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), traduites sous forme de vingt orientations principales, regroupées en cinq axes :

- Axe 1 : promouvoir une organisation territoriale source d'attractivité
- Axe 2 : développer un urbanisme de qualité et économe en foncier
- Axe 3 : améliorer la réponse aux besoins en logements dans leur diversité et la qualité du parc d'habitat
- Axe 4 : favoriser le développement économique du territoire en affirmant sa vocation industrielle, agricole et forestière
- Axe 5 : faire du territoire un pôle d'excellence du développement durable

Le projet de PLUIH arrêté traduit ces orientations dans le cadre des documents réglementaires : le règlement et son zonage ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

#### *- Présentation de la collaboration avec les communes*

Les modalités de collaboration entre Haut-Bugey Agglomération et les 36 communes pour l'élaboration du PLUIH, ont été définies par délibération du Conseil communautaire en date du 11 juin 2015.

Les orientations générales du PADD ont été débattues en Conseil Municipal en 2017.

Deux référents PLUIH ont été désignés au sein de chaque commune.

Les référents et les Maires ont été régulièrement associés aux travaux d'élaboration du PLUIH et à chaque grande étape.

De très nombreuses réunions avec les communes ont été effectuées, plus de 180 au total.

De plus, sept réunions publiques et cinq Conseil des Maires ont été organisés.

Après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5214-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et les articles L.101-1 à L.101-3, L.131-4, L. 151-1, L.151-5, L.153-9, L.153-12, L.103-2, L.103-3, L.111-1-1, L.174-1, L.174-5, L.175-1

Vu le Code de la construction et de l'habitation et les articles L. 302-1 et R 302-1-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 juin 2015 fixant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes Haut-Bugey et ses communes membres pour le PLUIH,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 prescrivant le PLUIH et définissant les modalités de concertation,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 portant prorogation du Programme Local de l'Habitat de l'ex CCO en vigueur sur 8 communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 mars 2017 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Haut Bugey,

Entendu le débat au sein du Conseil Municipal en date du 9 février 2017 sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération du 23 mars 2017 du Conseil communautaire relative au débat portant sur les orientations générales du PADD du (PLUIH),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 avril 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUIH,

Vu les différentes pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, et notamment le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les documents graphiques et annexes ainsi que le POA,

Considérant que le projet de PLUIH arrêté a été transmis à la commune,

Considérant que le projet de PLUIH arrêté, le bilan de la concertation ainsi que l'ensemble des avis des communes et des personnes publiques associées qui auront été réceptionnés seront soumis à l'enquête publique prévue en septembre 2019;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'EMETTRE un AVIS FAVORABLE** sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) d'Haut-Bugey Agglomération, notamment sur le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation concernant la commune ;

### **OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES D' ACTIONS SOCIALES**

Marie-Claude ANCIAN rappelle que depuis janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération est compétente en matière de politique de la ville.

Cette compétence intègre le pilotage du Contrat de Ville signé le 3 juillet 2015, le projet de renouvellement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Marie-Claude ANCIAN fait un bref exposé des éléments de programmation 2019 validés en comité de pilotage du 15 mars dernier, dont elle propose que certaines actions soient cofinancées par la Ville de BELLIGNAT, dans le cadre de son droit commun, sachant que 4 actions ont été financées par le CCAS à hauteur de 5 500 €

✚ 51 actions déposées au Contrat de Ville avec une demande globale à l'ensemble des partenaires de 601 535 €. (57 en 2018)

✚ 43 actions validées avec des financements obtenus à hauteur de 425 912 €.

<b>ANNEE 2019 1<sup>ère</sup> PROGRAMMATION</b>	Actions déposées	Actions validées
Cadre de vie et Renouvellement Urbain	4	4
Cohésion Sociale	41	30
Emploi et Développement Economique	9	8
Ingénierie - Politique de la ville	1	1
Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>45</b>

La Répartition entre financeurs est à ce jour la suivante :

<b>ANNEE 2018 FINANCEMENTS PARTENAIRES</b>	Ingénierie Politique de la ville	Cohésion Sociale	Cadre de vie et Renouv. Urbain	Emploi et Dév. Eco	Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République	
Etat - CGET	15 000 €	95 800 €		26 000 €		<b>136 800 €</b>
HBA		49 700 €	3 500 €	27 300 €	2 000 €	<b>82 500 €</b>
Conseil départemental	4 000 €	34 000 €		2 000 €		<b>40 000 €</b>



Conseil régional		10 500 €				<b>10 500 €</b>
CAF		19 000 €				<b>19 000 €</b>
Semcoda		12 500 €	3 000 €	7 500 €		<b>23 000 €</b>
Logidia		2 100 €				<b>2 100 €</b>
Dynacité		10 500 €	2 000 €	2 000 €		<b>14 500 €</b>
Droit Commun Oyonnax		52 000 €		6 500 €		<b>58 500 €</b>
Droit Commun Bellignat		13 900 €		4 500 €		<b>18 400 €</b>
ETAT AUTRES		19 112 €		1 500 €		<b>20 612 €</b>
		<b>19 000 €</b>	<b>319 112 €</b>	<b>8 500 €</b>	<b>77 300 €</b>	<b>2 000 €</b>
						425 912 €

Concernant la Ville de BELLIGNAT, il vous est proposé les financements suivants :

<u>Porteur du Projet</u>	<u>Intitulé de l'Action</u>	<u>Objectifs de l'action</u>	<u>Financement de la ville</u>	<u>Thématique</u>
Association MOSAIQUE <u>Renouvellement de demande</u>	Tournoi des associations 10 ans déjà	Permettre aux habitants de se retrouver autour d'un évènement sportif Favoriser la mixité sociale en travaillant avec les différents partenaires du bassin Renforcer l'implication et la participation des filles au tournoi en favorisant la mixité dans les équipes et en organisant un tournoi pour les filles Favoriser la projection des jeunes dans leurs activités Favoriser l'implication des parents dans les activités extrascolaires de leurs enfants Renforcer le rôle des parents qui encadre les équipes. Entretenir les liens entre les associations et les partenaires Consolider ces liens des habitants des différents quartiers qui contribuent au Vivre Ensemble en favorisant une mixité des communes et des quartiers Permettre à des jeunes qui ne sont pas licenciés dans des clubs de participer à un tournoi. Permettre autour d'une passion commune qui implique le respect de soi et des autres. Sensibiliser les jeunes et les parents à l'hygiène alimentaire en proposant le petit déjeuner et le déjeuner équilibrer avec le soutien d'une diététicienne	<u>1 000 €</u>	<u>Cohésion Sociale</u>
<u>Centre Social et Culturel J. Prevert (reconduction)</u>	Ateliers Expressions Lecture Ecriture	Accompagner des personnes en difficulté avec l'expression orale ou écrite, afin qu'elles puissent être autonomes dans l'ensemble de leurs démarches administratives.	<u>1 500 €</u>	<u>Cohésion Sociale</u>
<u>Centre Social et Culturel J. Prevert 1<sup>ère</sup> demande</u>	LE CONSEIL CITOYEN DE BELLIGNAT EN ACTION	Valoriser l'engagement et le travail réalisé par les conseillers citoyens de Bellignat Avoir un support de communication pour mieux se faire connaître et aller à la rencontre des autres habitants (écoute et recueil de la parole des habitants pour créer du lien) Permettre aux conseillers de s'exprimer sur leur expérience de conseiller citoyen (à titre personnel et à l'échelle du	<u>2 500 €</u>	<u>Cohésion Sociale</u>

		quartier et au delà) Permettre une cohésion de groupe en favorisant l'échange et la parole au sein du conseil citoyen		
<u>Centre Social et Culturel J. Prevert</u>  <b>(reconduction)</b>	Projet d'ateliers à visées sociales	Palier à la dématérialisation des démarches administratives des institutions Réduire les précarités sanitaires Favoriser une alimentation saine et accessible Prendre conscience de son corps et renforcer l'estime de soi	<u>2 900 €</u>	<u>Cohésion Sociale</u>
<u>Fédération départementale des Centres sociaux de l'Ain</u>	Accompagnement formatif des conseils citoyens d'Oyo et BELLIGNAT	Assurer l'accompagnement formatif des conseils citoyens de bellignat et d'Oyonnax Former et accompagner les conseillers citoyens et les animateurs dans la compréhension des enjeux qui concernent la politique de la ville et dans l'acquisition d'outils méthodologiques	<u>500 €</u>	<u>Cohésion sociale</u>
<u>ADSEA Renouvellement</u>  <u>SOUS RESERVE financements</u>	Ain'Pulsion	Améliorer les compétences de base, les savoirs être, les savoirs faire des jeunes entre 16-25 ans, repérés par les acteurs du territoire comme relevant d'une problématique langagière et qui se retrouvent éloignés des dispositifs de droit commun, de l'emploi et de la formation, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. (Chantier avec nos ST.)	<u>1 000€</u>	<u>Emploi et dév. Economique</u>
<u>ADSEA Renouvellement</u>	Chantier éducatif Jeunes	Réduire les freins à l'insertion sociale et professionnelle Améliorer les comportements et les savoirs être Remobilisation des jeunes en rupture	<u>1 000 €</u>	<u>Emploi et dév. Economique</u>
BGE renouvellement	Stimuler l'entrepreneuriat dans les quartiers d'Oyonnax et Bellignat	Stimuler l'entrepreneuriat dans les quartiers d'Oyonnax et Bellignat	<u>1 500 €</u>	<u>Emploi et dév. Economique</u>
Mission Locale Oyonnax Bellegarde Gex  <b>Renouvellement de demande</b>	<u>Parole de femmes</u>	Mener une action en partenariat entre le CIDFF, la MIFE et la MLOBG afin de permettre aux femmes : d'accéder à la possibilité d'exprimer leurs paroles de femmes d'ouvrir leurs regards sur le champ des possibles favoriser l'accès à la citoyenneté combattre les représentations Sociales développer les liens intergénérationnels faciliter l'insertion professionnelle	<u>1 000 €</u>	<u>Emploi et dév. Economique</u>
<b>TOTAL 1<sup>ère</sup> PROGRAMMATION</b>			<b><u>12 900 €</u></b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de verser les subventions 2019 de la Commune de BELLIGNAT conformément au tableau ci-dessus.

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la perception et au versement des subventions.

## **OBJET : FORFAIT D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE 2019 MARPA**

Rapporteur : MC. ANCIAN

Marie-Claude ANCIAN rappelle que le décret n° 2001-1086 du 20 novembre 2001 instaure une Allocation Personnalisée à l'Autonomie (loi du 20 juillet 2001) pour les résidents des Petites Unités de Vie.

Cette allocation répond à des critères propres :

- Une demande déposée par l'intéressé auprès du Conseil Départemental
- Une évaluation médico-sociale assurée comme à domicile (médecin traitant, assistante sociale du secteur) en lien avec le ou la responsable de maison
- Une allocation servie sur la base des plafonds d'attribution du domicile, attribuée en gestion à la MAPA au profit du résident (« pivot »)
- Un forfait dépendance, réparti en deux groupes (GIR 1-2 ; GIR 3-4) qui prend en compte l'accompagnement du résident

Marie-Claude ANCIAN explique que la Commune a signé une convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place de l'APA à la Résidence Dallex-Allombert mais **qu'il convient de valider chaque année le «tarif dépendance» à appliquer pour les bénéficiaires éventuels de l'APA.**

En effet, notre résidence autonomie peut proposer **un accompagnement personnalisé**, ponctuel ou régulier, pour **soutenir les résidents en difficulté dans les gestes du quotidien**. Cet accompagnement est facturé par le biais d'un tarif dépendance, aussi appelé **Forfait d'Accompagnement Personnalisé (FAP)**.

Les résidents qui sont évalués « en perte d'autonomie » (GIR 3-4) ou « dépendants » (GIR 1-2) bénéficieront d'une prise en charge de cette dépense dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

L'attribution de l'APA en MARPA signifie des services en plus ou la solvabilisation d'une aide déjà apportée pour tout ou partie. Parmi ces services, on peut noter : accompagnement en salle à manger, aide au repas, aide à la petite toilette, aide à l'habillage, accompagnement à l'extérieur, présence, stimulation...

**Le forfait d'accompagnement personnalisé**, est calculé somme suit :

↳ 100 % salaire de la responsable + charges afférentes (charges sociales, formation...)

↳ 30% salaire agent polyvalent (100% si formation en gérontologie)

↳ des protections à usage unique si elles sont fournies par la structure ce qui n'est pas notre cas

Ce tarif dépendance est réparti en deux sections :

**GIR 1 et 2**

**GIR 3 et 4**

Le forfait mensuel de dépendance, applicable à la résidence Dallex-Allombert, validé par le Conseil Départemental, est fixé comme suit :

Dépendance GIR 1-2 : 739.19 € ( 735.51 € en 2018)

Dépendance GIR 3-4 : 469.08 € (466.75 € en 2018)

Sur rapport de Marie-Claude ANCIAN le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider les forfaits d'accompagnement personnalisés proposés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LES TARIFS ci-dessus énoncés, applicables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

---

**OBJET : TARIFS MARPA AU 01/07/2019**

Rapporteur : MC. ANCIAN

Madame Marie-Claude ANCIAN rappelle que les logements de la résidence sont conventionnés et qu'une circulaire relative à la fixation des loyers maximaux des conventions fixe chaque année la valeur maximale des loyers à facturer. Pour rappel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les loyers sont :

500.38 € pour un T1 bis

529.05 € pour un T2

VU l'arrêté du 21/12/2018 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile fixant l'augmentation du prix des prestations au maximum en 2019 à 1.42%.

**Conformément à l'Avis de la commission sociale réunie le lundi 17.06.2019**, elle propose les évolutions tarifaires suivantes **à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain**

Concernant les **charges communes**, (personnel, électricité, téléalarme, ....), qui viennent s'ajouter au loyer, elle propose de les fixer mensuellement à :

- 444.72 € pour les T1 bis (au lieu de 438.50€)
- 562.37 € pour les T2 (au lieu de 554.50€)

Les résidents peuvent s'ils le souhaitent prendre leur repas en collectivité. Il convient donc aussi d'en définir les tarifs. Madame Marie-Claude ANCIAN propose de fixer les prix ainsi :

- Petit déjeuner : 2.38 € (au lieu de 2.35 €)
- Déjeuner : 8.42 € (au lieu de 8.30 €)
- Dîner : 4.56 € (au lieu de 4.50 €)

Elle propose de déterminer le prix des **accueils spécifiques** qui se composent de

- l'accueil temporaire (chambres meublées) : forfait de 55 € par jour.
- l'accueil de proximité :
  - ◆ Repas sans animation : 11.16 €
  - ◆ Repas avec animation : 13.70 €
  - ◆ Repas soir : 6.10 €

Concernant **l'entretien du linge**, les résidents peuvent solliciter l'équipe de la résidence, Madame Marie-Claude ANCIAN propose de facturer un forfait de 12.00 € comprenant la lessive, le séchage, le repassage. (au lieu de 11.80€) :

Pour **le ménage** dans les appartements, elle rappelle que les agents de la résidence peuvent intervenir et qu'il convient aussi de fixer un tarif horaire : 15.10 € /heure

Enfin, Madame Marie-Claude ANCIAN rappelle que les résidents peuvent convier les proches à déjeuner et à dîner. Elle propose donc que le prix du repas les concernant soit facturé 14.80 € le midi et 7.60 € le soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LES TARIFS ci-dessus énoncés, applicables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

---

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CENTRE SOCIAL J. PREVERT**

**Rapporteur : M.Claude ANCIAN**

Madame Marie-Claude ANCIAN informe le Conseil que des séjours sont programmés dans le cadre de la plateforme Eté porté par le Centre Social Ouest et financés en partie par la Politique de la Ville

Comme l'année dernière, il est proposé de confier un chantier jeunes au Centre Social Jacques Prévert, dans le cadre de la plate-forme, et plus particulièrement *le nettoyage des abords du Centre*, permettant ainsi de financer une partie de leur inscription aux séjours activités été 2019.

Madame ANCIAN propose de verser la somme de **500 €** au Centre Social et Culturel, en contrepartie du travail fourni.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de **500 €** au Centre Social et Culturel Jacques Prévert, en contrepartie de l'organisation du chantier jeunes.

DECIDE que cette somme sera prise au compte 6574 du BP 2019

---

**OBJET : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

Rapporteur : J. PARIS CADET

Il est rappelé au Conseil qu'en vertu de l'article 23 de la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n° 8629 du 09 Janvier 1986 et par l'article 11 de la loi n° 86972 du 19 Août 1986 et en application des circulaires préfectorales des 28 Mars, 30 Mai, 26 Août 1986 et 22 Septembre 1988 et 29 Septembre 1989, obligation est faite aux Communes de résidence des élèves de participer aux frais de fonctionnement des écoles de la Commune d'accueil de ces élèves lorsqu'ils bénéficient d'une dérogation scolaire.

En vertu de ces principes et ne prenant en compte que les frais de fonctionnement tels qu'ils ont été définis dans la loi sur la base du compte administratif, il apparaît que le coût d'un élève scolarisé dans notre Commune s'élève à :

♣ Maternelle	1 923.86 €	(142 élèves)
♣ Primaire	1 181.50 €	(252 élèves)

Pour l'année scolaire 2017/2018 le coût par élève était de 1 657.40 € en maternelle et 1 059.26 € en primaire.

Suite aux accords intercommunaux, il sera demandé aux Communes ayant des enfants scolarisés à BELLIGNAT, la somme suivante :

Commune ayant une Structure Scolaire

♣ Maternelle	$\frac{1\ 923.86}{2}$	=	961.93 €
♣ Primaire	$\frac{1\ 181.50}{2}$	=	590.75 €

Commune n'ayant pas de structure scolaire

♣ Maternelle	$\frac{1\ 923.86 \times 2}{3}$	=	1 282.57 €
♣ Primaire	$\frac{1\ 181.50 \times 2}{3}$	=	787.67 €

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer le tarif ci-dessus défini aux Communes environnantes dont les enfants sont scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de la Commune.

---

**OBJET : TARIF REPAS RESTAURANT SCOLAIRE**

Rapporteur : Jannick PARIS-CADET

Comme chaque année, il convient de délibérer sur le tarif du repas du restaurant scolaire applicable dès la rentrée scolaire prochaine.

Le prix du repas au Restaurant Scolaire est de 3.90 €, il avait fait l'objet l'année dernière d'une augmentation de 0.05 € ou cinq centimes.

Ce tarif est révisé chaque année pour la rentrée scolaire.

Conformément à l'avis de la Commission Scolaire du 04 Juin 2019

Il est proposé d'augmenter le prix de repas et de le passer à 4.00 € pour l'année scolaire 2019/2020. Il est rappelé que ce tarif est un tarif unique applicable dès la rentrée 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

FIXE le prix de vente du ticket à 4.00 € pour l'année scolaire 2019-2020.

DIT que ce prix sera effectif à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 et ce pour l'année scolaire.

---

#### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DON DU SANG**

**Rapporteur** : V. RAVET

Le Conseil a été informé d'une demande de l'Union Départementale des associations pour le don du sang Bénévole de l'Ain, qui souhaitait promouvoir le don du sang bénévole. A ce titre, cette l'association était présente dans la caravane publicitaire du Tour de l'Ain qui a traversé notre Commune les 24, 25 et 26 Mai dernier.

Une telle action de communication est coûteuse, mais il est important en période estivale ou les donateurs sont en vacances de maintenir les stocks disponibles et de sensibiliser à l'importance de ce geste complètement altruiste.

Il est donc proposé d'allouer à l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don du Sang Bénévole (FFDSB) une subvention exceptionnelle de 200 Euros.

La somme sera prise sur le compte 6574 du BP 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'allouer à l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don du Sang Bénévole (FFDSB) une subvention exceptionnelle de 200 Euros.

#### **APRES EXAMEN ET DISCUSSION, LE CONSEIL**

#### **OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS**

**Concernant la délibération N° 4** relative à la vente d'un UNIMOG et ses équipements, Monsieur le Maire donne quelques compléments pour expliquer son choix.

⇒ De septembre 2017 à septembre 2018 : seulement 150 Kms parcourus. L'UNIMOG n'est plus utilisé par nos services (trop gros pour faire du déneigement ou autres travaux en ville).

Pour la commune des Neyrolles, c'est une bonne opération, car le véhicule est en état et plus adapté à leurs besoins.

**Concernant la délibération n°5** relative à la prise de connaissance du rapport de la cour des comptes, Monsieur le Maire explique qu'en intégrant l'ancienne communauté de communes du plateau d'Hauteville, HBA a repris 3 projets « à risque » selon la cour des comptes.

- La construction d'un centre aqua-thermo ludique alimenté par un forage en eau profonde à Hauteville
- La Cité médiévale de MONTCORNELLES à Aranc
- L'installation d'un réseau de neige de culture à basse altitude sur le site de terre Ronde



Sans préjuger de la viabilité ou de l'opportunité de ces projets, la CRC s'est interrogée sur les capacités financières d'HBA à les assumer.

Des réponses ont d'ores et déjà été apportées par HBA qui a obtenu un avis favorable de la CRC.

Concernant la cité médiévale, une SCIC, société d'intérêt collectif, est créée avec Ain tourisme, le département et HBA comme membre du Conseil d'administration au côté de la Commune d'Aranc. HBA s'engage aussi sur un investissement de 200 000 € pour les travaux annexes (VRD parking ...)

Concernant le forage, il se poursuit avec l'objectif d'atteindre 900 m et trouver une eau chaude et claire. De l'eau potable a d'ores et déjà été trouvée à 450 mètres. Une étude de marché sera conduite par Ain tourisme pour réactualiser les données datant de 2005 et permettre ainsi à un privé de venir implanter un centre aqua-thermoludique

Une réflexion vers une diversification « 4 saisons » du site de Terre Ronde est à l'étude, ainsi que son inscription au syndicat mixte des monts jura.

### **Concernant la délibération n°7 sur le PLUih**

Monsieur le Maire indique que prévoir 250 logements de plus sur Bellignat, c'est 500 / 600 habitants de plus, ce qui garantit une population aux environs de 4 000 habitants

Sans constructions neuves, la population municipale pourrait baisser. On est passé de 50 naissances en moyenne à environ 40, ce qui montre bien la tendance actuelle.

Concernant la délibération N°10 relative aux tarifs de la Marpa, Marie-Claude ANCIAN indique que l'augmentation des charges communes couvrira juste le surcoût de fonctionnement du nouveau système de téléalarme mis en place.

### **TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES**

	<b><u>Page</u></b>	<b><u>N°</u></b>	<b><u>Noms</u></b>	<b><u>Prénom</u></b>
1	50	7	CHARPY	M-Hélène
2	69	1	DEROCHE	caroline
3	56	4	CLERC	Gilles
4	156	6	MOURDON	Mathieu
5	186	5	GARDON	Madeleine
6	22	2	BEN REDJEB	Nadia
7	203	5	TABBY	Karim
8	58	8	COMINOTTI	Joel
9	81	9	FACAS	Alicia

### **DIVERS**

### **VISITE DU SENAT**

Monsieur le Maire rappelle que dans la même logique que la sortie à l'assemblée Nationale, une visite au Sénat a été envisagée avec le sénateur CHAIZE.

La date du jeudi 7 novembre est retenue. Une visite guidée du Palais du Luxembourg est prévue l'après-midi avec une visite des jardins ou ses serres (au choix)

Le repas de midi (1<sup>er</sup> prix) est de 44 € dont 15€ / personne sera pris en charge par le sénateur ( le complément sera donc demandé à chacun : 29€)

Une Participation de 40 € pour les conseillers et 60 € pour les adjoints sera demandée.

Attendre les informations de Marie-Hélène PERRIN pour les inscriptions et le paiement.

M. le Maire indique qu'il procédera au recrutement d'un ou 2 saisonniers pour aider au désherbage et permettre à nos agents de faire de la peinture routière.

Mme Romane BOUCHET, actuellement locataire du commerce du 1 Bis avenue de la gare (fleuriste) a manifesté sa volonté d'acheter le local qu'elle occupe. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu l'estimation des domaines à 90 000 € avec une marge d'appréciation de 10%. La vente de ce local sera soumise au conseil municipal lors de la séance du mois de juillet.

Don du sang à BELLIGNAT 3 et 4 juillet 2019

Inauguration de l'entreprise NOVAP (sur invitation) Vendredi 28.06.2019 – 10 Heures de l'entreprise

Monsieur le maire ne pourra être présent à DORTAN le Dimanche 21 JUILLET -18H30 - pour la commémoration. Il demande qui pourra représenter BELLIGNAT : Véronique RAVET + Véronique PITTION + Christophe ARMETTA + Aimé GROSSOIRD.

## **TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS**

### **SCOLAIRE**

---

Mme Jannick Paris CADET présente les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019.2020 :

Maternelle Pré des Saules 62 - Primaire Pré des Saules 113

Maternelle Sources 69 – Primaire Sources 125 –

Les voyages scolaires ont eu lieu dont les classes transplantées à Quiberon pour les Sources et en Normandie et à Lamoura pour le Pré des Saules.

La Kermesse aura lieu samedi 29.06.2019 à la salle des fêtes.

### **EAU ASSAINISSEMENT FIBRE**

---

Kamel HASSOUN rappelle que nos services ont effectué la Relève des compteurs à la demande de HBA, début juin, ce qui a un peu perturbé le service (ce n'était pas prévu) – A priori, HBA aurait décidé de garder 2 relevés par an à l'avenir. (plus judicieux pour le suivi des consommations et l'identification des fuites chez les particuliers).

2 petites fuites ont été réparées par nos services

HBA relance le marché de prestations pour le service des eaux suite à recours administratif d'une entreprise. La Consommation d'eau quant à elle reste stable

Les services vont enchaîner avec le contrôle et le suivi des Poteaux d'Incendie qui reste compétence Communale.

Au niveau accessibilité, la mise en conformité de nos bâtiments et voiries se poursuit. Un point précis sur les petits travaux restants à effectuer en régie sera fait prochainement avec les services.

### **ENVIRONNEMENT ESPACE-VERT ECONOMIE ENERGIE**

---

Benoit VINCENT Indique qu'il s'est rendu à la Réunion organisée par HBA sur l'isolation à 1€ avec ALEC 01 qui était fort intéressante. Il rappelle qu'ALEC01 tient des permanences sur le territoire et

propose toutes sortes de conseils sur Les économies d'énergie Isolation, chauffage, ventilation, protection des murs.....

Les Panneaux solaires du SIEA arrivent semaine prochaine pour pose à partir du 8/07/2019

### **TRAVAUX**

---

Rénovation de la place de l'hôtel de ville par VERDET : les travaux devront être terminés pour le 14 juillet

### **CULTURE – SPORT - FESTIVITES**

---

Véronique RAVET indique qu'elle a assisté à l'AG club de judo qui compte à ce jour 90 licenciés. Se pose alors le problème de la salle devenue trop petite....Après réflexion, le bâtiment des services techniques rue de l'industrie est désormais disponible et pourrait répondre à la demande avec un certain nombre de travaux à effectuer. (110 m<sup>2</sup> avec vestiaires en haut). Dans l'idéal il faudrait que la salle puisse être prête pour la rentrée ....

Il avait été évoqué de mettre à disposition ce local pour le club de Bonsaï, mais c'est trop grand pour eux.

Cérémonie au Col de la Lèbe avec l'ANACR est prévue le 13 juillet matin. Rendez-vous à 10 heures devant la Mairie pour co-voiturage et minibus.

Fête du 14 juillet sur la place comme d'habitude

---

**FINANCE :**

---

Le budget supplémentaire sera voté en Septembre et fera l'objet d'une réunion préalable à la rentrée.

Véronique PITTION indique qu'elle vient de rencontrer le nouveau trésorier principal, Monsieur Luc Michel, avec lequel elle a pu échanger sur différents sujets et notamment la réforme de l'organisation des services de finances publiques

Le projet du Nouveau Réseau des Finances Publiques pour le département ne prévoit pas pour l'instant Oyonnax comme lieu d'accueil de proximité. Les flux des collectivités ne partiraient plus sur Oyonnax mais sur des lieux de gestion comptables comme Bourg, Chatillon sur Chalaronne ou Montluel. Un conseiller des collectivités territoriales serait disponible pour les Ets Publics sur Oyonnax. Le service impôt des entreprises serait quant à lui maintenu.

Par ailleurs a aussi été évoqué la création d'une régie de recette pour la gestion des locations de la salle des fêtes....Passage en prochain conseil.

---

**SOCIAL**

---

Marie-Claude ANCIAN rappelle que le tournoi des associations aura lieu samedi avec un concert gratuit à l'occasion du 10sième anniversaire.

Marie-Claude ANCIAN fait un bref compte-rendu des décisions prise par HBA lors de la réunion du 6.6.2019. L'Intégration de la Communauté de communes du plateau d'Hauteville se poursuit sans problème apparent.

HBA a validé la programmation politique de la ville (8 2500 €)

Dans le cadre de sa politique d'Habitat une expérimentation débutera à Nantua au 01.01.2020 avec la mise en place du permis de louer.

Une Aide financière a été attribuée au centre hospitalier pour l'installation d'un cabinet dentaire réservé aux résidents des EPHAD et aux enfants en grande difficulté, ainsi que des couchettes pour la maternité pour les pères, et des fauteuils de repos en gériatrie.

Les différents budgets ont été adoptés. Au Budget principal l'investissement s'élève à + de 8 Millions dont 7 restent encore à réaliser. Le résultat de clôture est positif de plus de 2 millions.

En fonctionnement, environ 46 M€ de dépenses pour 54 M€ de recettes soit 8 M€ d'excédent.

Les 5 budgets annexes ont été adoptés Parcs industriels – Immobilier industriel – maison des entreprises –eau et assainissement.

La situation budgétaire de HBA est saine et permet de financer de nombreux projets comme la réalisation du refuge pour les animaux qui est bientôt terminée, la voie douce, les travaux de distribution d'eau potable ou l'assainissement, les 9 trous du Golf, la démolition GILAC pour la maison de la plastronie ou le terrain synthétique de Nantua pour le rugby.

HB a aussi répondu à un appel à projet du ministère de la transition écologique et Solidaire appelé « plan paysage », qui consiste à construire les paysages de demain en respectant l'identité des territoires comportant une forte dimension de transition énergétique. Une réflexion est aussi en cours sur l'extension des lignes de transport qui se déclinerait sur 4 ou 5 lignes régulières, des transports à la demande et des lignes scolaires. Aire de covoiturage (bientôt).

---

**ANRU**

---

Monsieur le Maire informe le conseil du possible déblocage de la situation actuelle suite aux efforts des différents partenaires pour apporter des fonds et suite à l'accord du conseil d'Administration de SEMCODA du 21.06.2019 sur le financement des démolitions. Le Comité de pilotage se réunit mercredi 3.07.2019 et devra notamment faire les arbitrages nécessaires pour rester dans l'enveloppe budgétaire de l'ANRU, soit 3.3 millions d'Euros de subventions et 800 000 € de prêt Action Logement. Ce point sera abordé plus précisément lors du conseil Municipal de Juillet 2019.

**PROCHAIN CONSEIL : Vendredi 19 juillet à 18heures**

**(suivi d'un repas convivial à la salle Sambardy)**